

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
6 – 2024 / N°11**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024
ID : 026-212603054-20241112-6_2024_11-DE



SEANCE du 12 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0
Date de la convocation : 06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le douze novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, MINDER Pascale

Absents excusés : VIAL Anne- Claire, ULIN Nicolas, REBOUL Gregory

Objet : Convention de mise à disposition des installations sportives et de la salle du stade Pierre REY à l'USSG

Le bureau propose de signer une convention avec l'USSG pour la mise à disposition des installations sportives du stade Pierre REY et de la salle.

Afin d'éviter les nuisances pour le voisinage et pour des économies d'énergie, il demande que les locaux ne soient utilisés que jusqu'à 22H. Si l'association souhaite organiser un évènement, la mairie devra être tenue au courant.

Il demande que pour tous projets de travaux ou d'installation sur les biens communaux, une demande soit faite en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Autorise** le Maire à signer la convention avec le Président de l'USSG

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 14.11.2024

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 14.11.2024
Et de la réception en Préfecture le 14.11.2024

Le Maire